



2019/004b

Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le 5.02.2019

ID : 034-213403124-20190205-AR_0045022019-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Tour Sur Orb

Objet : Classement de la voirie

**ARRETE MUNICIPAL
D'OUVERTURE D'ENQUETE**

**Le Maire de la Commune de
La Tour Sur Orb**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2,
- Vu** le décret n° 89-631 du 4 Septembre 1989, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R 141-1 à R 141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,
- Vu** la délibération du conseil municipal de La Tour Sur Orb du 16 octobre 2018,
- Vu** les pièces du dossier d'enquête publique,

ARRETE

Article 1er : Le projet de

Objet : Classement de la voirie

sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 141-4 à R 141-9 du code de la voirie routière.

Cette enquête, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie de La Tour Sur Orb. Elle se déroulera :

du Lundi 4 mars 2019 à 8h30 au Lundi 18 mars 2019 à 17h00 inclus.

Article 2 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché à :

- la Mairie de La Tour Sur Orb
- panneaux d'affichage dans les hameaux
- sur le site internet de la mairie

Un avis d'information sera :

- publié sur le Midi Libre
- sur le panneau électronique d'informations

Il sera justifié de ces formalités par un certificat de publication du Maire.

Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le 5.02.2019

ID : 034-213403124-20190205-AR_0045022019-AR

2019/004b

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de La Tour Sur Orb pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1^{er}, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Ces observations pourront également être reçues :

- par voie postale au plus tard le Lundi 18 mars 2019 à 17H, à l'adresse : MAIRIE DE LA TOUR SUR ORB - à l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur - Hôtel de Ville - 34200 La Tour Sur Orb (en précisant sur l'enveloppe la mention : Ne pas ouvrir)

- Ou lui être adressées par mail : voiescommunales.latoursurorb@gmail.com

Article 4 : Monsieur BRUNENGO Léon, Ingénieur de Travaux Publics, est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra, en personne, les observations du public en mairie de La Tour Sur Orb :

- le Lundi 4 mars 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le Lundi 11 mars 2019 de 9 heures à 12 heures,
- le Lundi 18 mars 2019 de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures.

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête, c'est à dire le Lundi 18 mars 2019 à 17h00, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagné de ses conclusions motivées.

Article 6 : La délibération du conseil municipal, si elle passe outre aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur sera motivée.

Article 7 : Le Maire de La Tour Sur Orb est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au commissaire enquêteur.

Fait à La Tour Sur Orb, le 5 Février 2019

Madame le Maire de La Tour Sur Orb
EDO Marie-Aline

